

GLOSSAIRE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023 VAGUE C

Ce glossaire explicite certains termes utilisés dans les référentiels d'évaluation des formations (p. 1) et certaines données demandées par le Hcéres dans les tableaux de données du 1^{er}, du 2^e et du 3^e cycle (p. 3).

DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS DANS LES RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Alignement pédagogique : L'alignement pédagogique désigne la cohérence entre les objectifs d'apprentissage, les activités pédagogiques (contenus de formation et méthodes pédagogiques) et les modalités d'évaluation au sein d'un enseignement ou d'une formation.

Approche par compétences (APC) : L'approche par compétences est une stratégie pédagogique consistant à planifier l'enseignement et l'apprentissage dans un programme de formation qui soutient le développement de compétences définies comme des savoir-agir complexes englobant des ressources différentes (savoirs, savoir-faire, savoir-être, outils, etc.). Ce développement des compétences résulte de la mobilisation progressive de ces ressources dans des situations d'apprentissage et d'expériences (vie professionnelle et citoyenne, activités de recherche, etc.). De manière concrète, elle suppose, d'une part, la définition d'un référentiel de compétences à partir du profil de sortie du diplômé (la fiche RNCP nationale et, le cas échéant, un référentiel spécifique complémentaire pour tenir compte de la spécificité des parcours de formation et de la diversité des métiers visés par la formation) et, d'autre part, la structuration de la formation en blocs de connaissances et de compétences (BCC). L'APC représente un outil utile pour favoriser l'alignement pédagogique et un outil essentiel pour favoriser la reconnaissance et la valorisation des diplômés auprès des acteurs socio-professionnels.

Approche programme : L'approche programme consiste à bâtir un programme de formation dans lequel l'ensemble des enseignements repose sur un projet de formation élaboré et poursuivi de manière collective et longitudinale par l'équipe pédagogique, dans un esprit de collaboration et de collégialité. Elle est un préalable nécessaire pour mettre en œuvre l'approche par compétences et pour parvenir à un alignement pédagogique au sein des formations.

Espaces d'enseignement : Les espaces d'enseignement incluent les salles de cours classiques (amphithéâtres, salles de travaux dirigés), les salles spécialisées (laboratoires informatiques ou de langues, salles blanches, de travaux pratiques, de pratique artistique, ateliers techniques etc.) ainsi que les salles de pédagogie active, avec ou sans équipement numérique, visant à développer le travail en groupe et en mode projet (salles connectées, modulables, etc.).

Formation continue : La formation continue professionnelle développée dans l'enseignement supérieur permet d'une part aux personnes entrées tôt dans la vie active d'avoir une chance d'accéder aux cursus, aux diplômes ou aux titres de l'enseignement supérieur. Elle permet d'autre part aux personnes engagées dans la vie active d'optimiser les temps de formation en prenant en compte leurs savoirs et leurs savoir-faire et de répondre plus efficacement à leurs besoins et à leurs attentes ainsi qu'à ceux des employeurs et de la société. Les formations concernées peuvent relever de l'offre de formation accréditée proposée aux publics en formation initiale. Elles peuvent alors s'adapter aux besoins des publics en formation continue par la mise en place d'une validation

des acquis et des expériences (Validation des acquis professionnels - VAP, validation des acquis et de l'expérience - VAE) et/ou par des aménagements des cursus et des emplois du temps. Elles peuvent aussi être construites en blocs de compétences qui peuvent être suivis de manière indépendante ou dans le cadre d'un diplôme complet. Les formations concernées peuvent aussi consister en une offre spécifique diplômante (ex. diplômes d'établissements), certifiante (ex. certificats professionnels) ou qualifiante (ex. stages courts).

Formations à l'international : Les formations internationales (européennes ou extra-européennes) peuvent prendre des formes différentes. Elles consistent d'une part en des diplômes internationaux (ex. Master Erasmus Mundus) construits dans le cadre de diplômes conjoints (un seul diplôme délivré à l'étudiant) ou de doubles diplômes (deux diplômes ou plus délivrés à l'étudiant). Elles consistent d'autre part en des « parcours internationaux » construits par les établissements, souvent dans le cadre d'un partenariat international. Elles incluent, le cas échéant, les formations mises en place dans le cadre des alliances européennes. Ces formations peuvent s'appuyer sur des mobilités internationales obligatoires ou encouragées (entre les établissements partenaires, en général). Elles peuvent aussi être dispensées entièrement ou partiellement en langue étrangère (majoritairement mais pas exclusivement en langue anglaise). Enfin, elles sont ouvertes à un public exclusivement ou majoritairement international.

Interdisciplinarité : L'interdisciplinarité vise à identifier l'interaction et la coopération de plusieurs disciplines de domaines différents autour d'objets et de projets communs. Les enseignements et les travaux s'inscrivant dans un cadre interdisciplinaire ouvrent, pour chaque discipline sollicitée, des perspectives de formation et de recherche qui ne se limitent pas à leur périmètre respectif. Ces enseignements et ces travaux associent des données, des méthodes, des outils, des théories et des concepts issus de disciplines différentes en une synthèse dans laquelle le rôle des composantes disciplinaires va au-delà de la simple juxtaposition. Parmi les marques de cette intégration, on retiendra : des combinaisons de modèles ou de représentations qui unifient des approches disparates, la mobilisation de disciplines de secteurs distincts, un mode de collaboration partenarial et non un simple échange de services. L'approche interdisciplinaire suppose également un investissement coordonné des moyens, la création d'un langage commun par hybridation conduisant à la révision des hypothèses initiales, à la compréhension plus large du problème posé, à l'ouverture de perspectives nouvelles et à l'élaboration de nouveaux savoirs.

Pluridisciplinarité : La pluridisciplinarité désigne la juxtaposition de perspectives disciplinaires qui élargit le champ de la connaissance, en accroissant le nombre des données, des outils et des méthodes disponibles. Dans la perspective pluridisciplinaire, les périmètres disciplinaires gardent leurs frontières et leur identité. Dans ce contexte, une discipline peut utiliser la méthodologie et les instruments d'une ou de plusieurs autres disciplines pour traiter une question ou faire avancer un projet de recherche qui est propre à son domaine disciplinaire.

Publics ayant des besoins spécifiques : Les publics ayant des besoins spécifiques incluent, au sens de l'arrêté du Cadre national des formations du 30 juillet 2018 (article 12), les étudiants relevant de l'un des cas suivants : situation de handicap ou de longue maladie ; besoins éducatifs particuliers ; entrepreneurs ; artistes et sportifs de haut niveau ; exerçant une activité professionnelle ou de responsabilités au sein du bureau d'une association ; accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ; menant une mission dans le cadre du service civique ou d'un volontariat militaire.

DÉFINITION DE CERTAINES DONNÉES DEMANDÉES PAR LE HCÉRES POUR L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Nombre d'étudiants : Il s'agit du nombre d'inscriptions administratives calculé au 15 janvier de l'année universitaire et incluant toutes les inscriptions des étudiants dans la formation. Il exclut les doubles inscriptions de type CPGE, IFSI dont les publics sont systématiquement inscrits dans l'établissement mais n'y suivent pas de formation. Pour une formation co-accréditée, le nombre d'étudiants correspond à tous les étudiants inscrits dans la formation, quel que soit l'établissement de l'inscription administrative.

Nombre d'enseignants : il s'agit du nombre d'enseignants ayant un contrat de travail au sein de l'établissement, calculé au 1^{er} septembre de l'année universitaire. Il inclut le nombre de personnels permanents et non permanents.

Publics internationaux : Le terme désigne les étudiants ou doctorants d'une nationalité autre que française et dont le dernier diplôme a été obtenu à l'étranger.

Volume heures étudiants : Il s'agit du volume horaire prévu dans la maquette de formation suivi par un étudiant (ex. dans une UE incluant trois enseignements au choix, un seul enseignement – suivi par l'étudiant - est compté).

Volume heures équivalent TD : Il s'agit du volume horaire total d'une maquette de formation déployée pour l'ensemble des étudiants. Il inclut le nombre d'heures dispensées à tous les groupes (TD, TP, etc.) et valorisées en fonction de heures TD (ex. conversion des heures CM en TD).